

CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2022
- LISTE DES DÉLIBÉRATIONS -

Nombre de Membres

Le huit juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, M. Olivier BIHEL, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS et M. William ROBINSON

EXCUSÉS (6) : Mme Véronique LARDY-SALEL (*a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET*)
Mme Marie BONNEVIALLE (*a donné pouvoir à Lisa FAVRE-BAC*)
Mme Martine JAROUSSE (*a donné pouvoir à Jacques CAMIER*)
M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE (*a donné pouvoir à Stéphane TARIN*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Jean-François CHANAL*)
M. Serge GRANGE (*a donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

ABSENTS (2) : M. Sébastien OLLIER
M. Philippe CHETELAT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jacques CAMIER

Convocation : 1^{er} juillet 2022

1- Délibération 2022-109 : Débat sur la protection sociale et la complémentaire santé

Adopté à l'unanimité,

2- Délibération 2022-110 : Prêt relais pour financer les travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle : approbation

*Adopté à la majorité,
Par 24 voix POUR et 1 abstention,*

3- Délibération 2022-111 : Convention de mise à disposition de la solution DETOXIO – SERENITY avec le Département : approbation

*Adopté à la majorité,
Par 14 voix POUR, 4 voix CONTRE et 7 abstentions,*

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le huit juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, M. Olivier BIHEL, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS et M. William ROBINSON

EXCUSÉS (6) : Mme Véronique LARDY-SALEL (a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET)
Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Lisa FAVRE-BAC)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Jacques CAMIER)
M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE (a donné pouvoir à Stéphane TARIN)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENTS (2) : M. Sébastien OLLIER
M. Philippe CHETELAT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jacques CAMIER

Convocation : 1^{er} juillet 2022

OBJET : 2022-109

**DÉBAT SUR LA
PROTECTION
SOCIALE ET LA
COMPLEMENTAIRE
SANTE**

Agnès VORON rappelle que les agents adhèrent actuellement à la MNT pour la couverture sociale (prévoyance). Or, la loi va bientôt imposer aux collectivités de proposer une complémentaire santé aux agents territoriaux. Elle en présente ensuite les détails, les différentes options possibles (convention avec le CDG 42, convention en direct entre le prestataire et la collectivité ou alors le versement de la participation directement aux agents qui feront le choix d'un assureur labellisé), ainsi que le calendrier prévu par la loi.

Considérant l'obligation réglementaire qui s'impose à la commune d'organiser un débat dans le courant de l'année 2022 sur le sujet.

Considérant les échanges en commission du personnel en date du 12 mai 2022 et en groupe de travail dialogue social en date du 22 juin 2022.

Le Conseil Municipal a réalisé un débat sur la protection sociale et la complémentaire santé des agents de la collectivité.

Où cette présentation, le conseil municipal est invité à débattre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du débat sur la protection sociale et la complémentaire santé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 20 juillet 2022

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220708-2022-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le huit juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, M. Olivier BIHEL, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS et M. William ROBINSON

EXCUSÉS (6) : Mme Véronique LARDY-SALEL (a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET)
Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Lisa FAVRE-BAC)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Jacques CAMIER)
M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE (a donné pouvoir à Stéphane TARIN)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENTS (2) : M. Sébastien OLLIER
M. Philippe CHETELAT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jacques CAMIER

Convocation : 1^{er} juillet 2022

OBJET : 2022-110

**PRET-RELAIS POUR
FINANCER LES
TRAVAUX DE LA MSP
-
APPROBATION**

Jean Charles Valentin, conseiller délégué en charge du budget, rappelle que pour les besoins de financement les travaux de la maison de santé, il est opportun de recourir à un prêt-relais d'un montant de 347 505 €. Ce prêt permettra de financer les travaux dans l'attente du versement des subventions obtenues. La Commission finances s'étant réunie le 4 juillet dernier, il est proposé de recourir à un contrat de prêt-relais selon l'offre du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat de prêt : 24 mois

Objet du contrat de prêt : Financer les travaux de la maison de santé dans l'attente de subventions

Montant : 347 505 €

Versement des fonds : Le déblocage des fonds pourra être réalisé en une ou plusieurs fois et ce dans un délai de quinze (15) mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt. En cas de déblocage partiel, le remboursement (intérêt et capital) se fait uniquement sur le capital débloqué.

Taux d'intérêt : 1.48 %

Frais de dossier : 347.51€

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Avantage de l'offre : possibilité de rembourser, à tout moment, sans indemnité de remboursement anticipé (avec un minimum de 10% du montant initial sauf s'il s'agit du solde) si le crédit a été réalisé en totalité ou avec un abandon du solde. Déblocage des fonds en totalité ou par tranche sans frais par crédit d'office (mise à disposition automatique sur le compte de votre collectivité au Trésor Public)

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 4 juillet 2022,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le prêt-relais pour financer les travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle tel que défini ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220708-2022-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,
Par 24 voix POUR et 1 abstention,*

- **Approuve** le prêt-relais pour financer les travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 20 juillet 2022
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201683-20220708-2022-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le huit juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOMET, M. Olivier BIHEL, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS et M. William ROBINSON

EXCUSÉS (6) : Mme Véronique LARDY-SALEL (a donné pouvoir à Alain TOULOMET)
Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Lisa FAVRE-BAC)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Jacques CAMIER)
M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE (a donné pouvoir à Stéphane TARIN)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENTS (2) : M. Sébastien OLLIER
M. Philippe CHETELAT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jacques CAMIER

Convocation : 1^{er} juillet 2022

OBJET : 2022-111

**CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DE LA
SOLUTION DETOXIO-
SERENITY AVEC LE
DEPARTEMENT
-
APPROBATION**

Stéphane TARIN, adjoint en charge du numérique notamment, explique que face aux risques encourus et la faible protection des petites communes, le Département de la Loire lance une expérimentation sur la cybersécurité auprès d'une trentaine de collectivités du territoire.

L'objectif de l'action expérimentale du Département est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire. Dans ce cadre, l'entreprise Serenity, prestataire du Département, équipe les communes identifiées, du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui est en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental.

A noter que le seul but de cette expérimentation est d'observer le territoire et aucune collecte de données de la commune ne sera effectuée par le prestataire Serenity. De plus, l'installation de ce boîtier reste conforme RGPD en contribuant à la protection des données personnelles.

La convention fixe les conditions de mise à disposition par le Département de la solution Detoxio de l'entreprise Serenity au profit de la Commune de Pélussin pour la mise en œuvre d'une politique cybersécurité.

Considérant l'avis de la commission Patrimoine courant avril 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition de la solution DETOXIO – SERENITY avec le Département, telle que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,
Par 14 voix POUR, 4 voix CONTRE et 7 abstentions,*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201683-20220708-2022-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

- Approuve la convention de mise à disposition de la solution DETOXIO – SERENITY avec le Département.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 20 juillet 2022
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220708-2022-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022
Affichage : 20/07/2022